

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200075224-20221208-2022-77-CS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2022

Publication : 16/12/2022

**OBJET :**  
**Plan pluriannuel  
d'investissement :  
actualisation des  
autorisations de  
programme - crédits de  
paiement (AP-CP)**

L'an deux mille vingt-deux, le huit décembre, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Patrick OLLIER, le premier décembre, se sont réunis à 15h30 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12<sup>e</sup>.

**Étaient présents :**

**Au titre de la Métropole du Grand Paris :**

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

*Patrick OLLIER,*

En téléconférence :

*Sylvain BERRIOS,*

*Philippe GOUJON,*

*Patrice LECLERC,*

**Au titre du Conseil de Paris :**

En téléconférence :

*Pierre RABADAN,*

*Dan LERT,*

**Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :**

En téléconférence :

*Josiane FISCHER,*

*Denis LARGHERO*

**Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :**

En téléconférence :

*Bélaïde BEDREDDINE,*

*Frédéric MOLOSSI,*

**Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :**

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

*Chantal DURAND*

**Au titre de Troyes Champagne Métropole :**

En téléconférence :

*Philippe GUNDALL,*

*Jean-Michel VIART*

**Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :**

En téléconférence :

*Jean-Yves MARIN*

**Au titre de de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux :**

En téléconférence :

*Régis SARAZIN*

Nombre des membres  
composant le  
Comité syndical ..... 31  
  
En exercice..... 31  
  
Présents à la  
Séance ..... 16  
  
Représentés  
par mandat ..... 7  
  
Absents ..... 7

**Au titre de de la Région Grand Est :**

En téléconférence :  
*Annie DUCHENE*

**Étaient absents excusés :**

*Sylvain RAIFAUD,  
François VAUGLIN,  
David ALPHAND,  
Jean-Noël AQUA,  
Jérôme LORIAU,  
Magalie THIBAULT,  
Mohamed CHIKOUCHE,*

**Avaient donné pouvoir de voter en son nom :**

*Vincent BEDU donne pouvoir à Philippe GOUJON  
Christophe NAJDOVSKI donne pouvoir à Dan LERT  
Pénélope KOMITÈS donne pouvoir à Pierre RABADAN  
Grégoire De la RONCIÈRE donne pouvoir à Denis LARGHERO  
Jean-Michel BLUTEAU donne pouvoir à Patrick OLLIER  
Jean-Pierre BARNAUD donne pouvoir à Chantal DURAND  
Laurence COULON donne pouvoir à Sylvain BERRIOS*

La majorité des membres étant présente,

Madame DURAND a été désignée pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'elle a accepté.

M. Baptiste BLANCHARD, Directeur général des Services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

## NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Le plan pluriannuel d'investissement est un instrument dynamique permettant un pilotage prospectif des investissements. Il est adapté chaque année en fonction de l'évolution des programmes d'équipements. Il est donc proposé d'y apporter les révisions nécessaires en ajustant l'échéancier des crédits ouverts pour les exercices 2023 à 2027 et en créant de nouvelles autorisations de programme, conformément au tableau détaillé joint en annexe.

Chaque année, à la clôture d'exercice budgétaire, les crédits consommés sont consolidés, permettant de mettre à jour l'avancement des autorisations de programme en fonction de la réalisation effective.

Les nouvelles opérations intégrées cette année à la programmation pluriannuelle sont les suivantes :

- INF\_L, qui concerne l'évolution indispensable du socle technique du SI en raison des mutations technologiques ;
- PAPI\_C, qui englobe plusieurs actions du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes : développement de modèles, outils de représentations et outils géomatiques ;
- RAMSAR, qui concerne la mise en œuvre du document d'orientations spécifique à la zone RAMSAR « Etangs de Champagne humide », avec la mise en place de signalétique, la reproduction de l'exposition emblématique et la réalisation de films informatifs.

Par ailleurs, les autorisations de programme relatives à la Bassée ont été actualisées à partir des surcoûts certains qui ont été présentés en comité syndical au cours de l'année. L'autorisation de programme études évolue ainsi de 7,8M€ à 10M€. Et l'autorisation de programme foncier intègre les évolutions actées lors du budget supplémentaire de juin 2022 et ajustées en décision modificative n°1 en novembre 2022, et passe de 3M€ à 9M€. Ces évolutions portent le montant global de l'opération La Bassée à 118 916 038,03€.

Cette actualisation sera complétée dans le courant de l'exercice 2023, notamment au vu de l'actualisation des coûts du chantier de la Bassée qui doit être réalisée pour ajuster le montant actuel (valeur 2019) afin de prendre en compte plusieurs facteurs, en particulier les révisions des prix, liées à la hausse des prix des matières premières et de l'énergie.

De façon synthétique, vous trouverez ci-dessous la ventilation des crédits de paiement 2023, le détail étant présenté en annexe :

Intitulé PPI	Montant AP initial (à ouverture)	Montant AP actualisé (à date document)	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
Bassée	110 916 000,00	118 916 038,03	55 100 500,00	12 800 000,00	3 194 650,00	0,00	0,00
Gestion des lacs	66 802 000,00	111 469 061,85	9 895 000,00	18 212 000,00	17 733 000,00	17 360 000,00	15 775 000,00
Environnement	4 278 000,00	6 926 098,20	2 770 000,00	1 195 000,00	1 495 000,00	195 000,00	195 000,00
Energies renouvelables	790 960,00	250 662,10	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	20 000,00
PAPI	550 000,00	379 396,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Communication	306 000,00	624 477,00	133 000,00	145 000,00	135 000,00	0,00	0,00
Informatique/SIG	2 285 000,00	3 025 077,68	620 000,00	360 000,00	220 000,00	635 000,00	195 000,00
	185 927 960,00	241 590 811,26	68 528 500,00	32 722 000,00	22 787 650,00	18 200 000,00	16 185 000,00

Il est demandé au Comité syndical de bien vouloir en délibérer.

## DÉLIBÉRATION

**Le Comité syndical,**

**VU** le budget du syndicat ;

**VU** le code des juridictions financières ;

**VU** la communication 2019-3/11 du 24 mai 2019 relative au plan pluriannuel d'investissement de l'EPTB SGL ;

**VU** les délibération 2019-12/11 et 2020-69/CS d'actualisation des autorisations de programmes et crédits de paiement dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement de l'EPTB SGL pour la période 2020-2024 ;

**VU** le budget primitif 2023 de l'établissement,

**VU** l'exposé des motifs présenté ci-dessus ;

**Après en avoir délibéré,**

**À l'unanimité,**

**Article 1 :** **APPROUVE**, dans le cadre du vote du budget primitif 2023, l'actualisation du plan pluriannuel d'investissement de l'EPTB Seine Grands Lacs, établi pour la période 2020-2027 pour un montant total d'autorisation ouvert après ce vote de 241 590 811,26 €. Les crédits de paiement correspondants sont ouverts au budget de chaque exercice concerné et ajustés à chaque clôture d'exercice.

Le Président,

A blue ink signature of Patrick OLLIER, consisting of a large, sweeping loop followed by a vertical stroke and a horizontal stroke.

Patrick OLLIER  
Ancien Ministre

Maire de Rueil-Malmaison  
Président de la Métropole du Grand Paris

### LE PRÉSIDENT

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Président de l'EPTB Seine Grands Lacs dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Paris à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)